

COORDONNATEUR SPS

Loi du 31 décembre 1993, Article L4532-2 du Code du Travail :

Une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs doit être organisée pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, entreprises sous traitantes incluses



Cette formation permet aux futurs coordonnateurs d'exercer une mission de coordination sécurité et protection de la santé en phase conception et/ou réalisation, pour des opérations de Bâtiment et Génie Civil.

OBTENIR UN DEVIS

PUBLIC :

Toute personne pouvant justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans en conception et/ou réalisation pour les phases correspondantes (conforme à l'article R 4532-25 du Code du Travail)

DUREE :

Niveau 3 : 10 jours
Niveau 2 : 12 jours
Niveau 1 : 15 jours

LIEUX

Locaux YSEIS

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Textes de lois, diaporamas, films, accidents réels, étude de cas concrets et jeux de rôles

DIPLÔME ET CERTIFICATION :

Ces formations sont conformes à la réglementation en vigueur, et conduisent à la délivrance d'une attestation de compétences valable sur l'ensemble du territoire national pendant une durée de 5 ans, renouvelable suivant la procédure d'actualisation des compétences établies par le ministère du Travail

PROGRAMME

THEORIE

- Le cadre législatif et réglementaire
- Analyse du contenu de la mission
- L'organisation d'un chantier et les incidences de modifications de planning
- Le PGC
- Analyse de postes de travail
- Les PPSPS
- Harmonisation
- Le registre journal
- Les réunions de chantier
- Le DIUO
- Retour sur le DIUO
- Passation de consignes entre les coordonnateurs SPS en phase conception et réalisation
- Analyse d'accidents du travail
- Le CISSCT
- Contrat et responsabilités

PRATIQUE

- Analyse d'accidents de travail
- Etude de cas concrets
- Jeux de rôles